

AVIS CESEC N°2018-11¹

Relatif à

La convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-20189 (FAPI)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 12 avril 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse à ***la convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-20189 (FAPI)*** ;

Après avoir entendu Madame FAZI Bianca, conseillère exécutive en charge des domaines social et santé, accompagnée de Madame SIMONI Direction du Développement Social et de la Lutte contre la Précarité et Monsieur Toussaint DESANTI, responsable du service « insertion » ;

Sur rapport de François PERNIN, pour la commission précarité-solidarité, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 avril à Ajaccio,**

La loi de finances initiale pour 2017 du 29 décembre 2016, a instauré un fonds d'appui aux politiques d'insertion. Ce fonds est un soutien financier apporté aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. Il est mobilisé dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Chacun des conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud a passé une convention avec l'Etat pour la période 2017-2019. Ils se sont engagés à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

La première année d'exécution, le conseil départemental de la Corse-du-Sud a perçu une dotation de 69 023 € et celui de Haute-Corse 100 150 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse se substitue juridiquement aux ex-conseils départementaux. En conséquence, elle s'engagera sur une convention unique signée entre le

¹ Avis 2018-11 voté à l'unanimité (39 voix pour)

Président du Conseil Exécutif de Corse et les Préfets de chacun des deux départements et son périmètre d'intervention sera celui de la Collectivité.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse est chargée des bilans des 2 conventions précédentes pour l'exécution de ces actions et définit les engagements pour la période 2018-2019.

D'un point de vue général, le CESEC de Corse souligne l'intérêt d'un tel dispositif pour accompagner et développer les actions de lutte contre la précarité, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Sur le bilan 2017

Il relève les efforts recherchés pour rendre opérationnelles les actions du dispositif notamment par le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'insertion et par une meilleure articulation entre les interventions.

S'il soulève l'intérêt de l'ensemble des actions inscrites, le CESEC porte une attention particulière à l'action « point conseil budget ou information et soutien au budget familial », accompagnement important à destination des familles et ménages afin de prévenir une situation de surendettement, en particulier en cas de changement de situation familiale ou professionnelle.

Pour appuyer cette action, le CESEC rappelle que le plan de lutte contre la précarité prévoit la formation des conseillères en économie sociale et familiale appelée à travailler en binôme avec les assistantes sociales. Rendre opérationnelle cette formation renforcerait, entre autre, cet axe particulier du FAPI.

Le bilan révèle toutefois l'existence de concurrence entre certains dispositifs venant ainsi fragiliser les efforts réalisés pour mettre en œuvre les actions inscrites au titre de la convention. C'est notamment le cas de l'action insertion des jeunes à travers le dispositif D.I.N.A (Dispositif d'Insertion pour un Nouvel Avenir) qui n'a pas été reconduite en 2017 du fait de la mise en œuvre du dispositif de la Garantie Jeunes qui a capté tout le public éligible à cette action.

Sur les engagements pour la période 2018-2019

Sur le plan budgétaire, le CESEC relève la reconduction des crédits à hauteur des montants inscrits en 2017.

Il relève avec satisfaction d'une part le renouvellement d'une grande majorité des actions - renouvellement qui atteste de leur utilité et de leur intérêt- et d'autre part l'inscription d'une nouvelle : le projet d'appartement pédagogique pour aider au maintien dans le logement et sa portée éducative, notamment pour développer les gestes écoenvironnementaux, appréhender une gestion du budget et prévenir les accidents domestiques.

La Vice-présidente du CESEC de Corse,



Marie-Josée SALVATORI